

Le développement durable prend de l'ampleur dans les projets FSE

Le programme opérationnel mentionne à plusieurs reprises le développement durable et vise plus particulièrement le développement des métiers du développement durable et de l'environnement.¹ Souvent, l'environnement et le développement durable sont mis en avant en raison de leur potentiel en matière d'emploi, qu'il s'agisse d'adaptation d'emplois ou de création de nouveaux emplois.

La montée en puissance des enjeux environnementaux et l'évolution des réglementations européennes dans ce domaine ont des répercussions importantes à venir sur les métiers et les qualifications des salariés. C'est le cas de certains secteurs d'activité, qui sont déjà engagés dans la voie de la « mutation verte ».²

Le développement durable est l'une des 7 priorités communautaires transversales retenue dans le cadre du programme

opérationnel et du dispositif Actions innovantes transnationales. La prise en compte concrète du développement durable associée aux champs de l'emploi et de la formation prend de l'ampleur dans les projets FSE.

Les 3 piliers du développement durable

Le concept de développement durable vise généralement la conciliation harmonieuse des 3 piliers dans les activités, le pilier social (équité sociale), le pilier environnemental (préservation de l'environnement) et le pilier économique (viabilité économique).

Le présent article constitue une première démarche de capitalisation, afin de mieux connaître et de valoriser les pratiques menées à bien dans ce domaine. Il s'attache à explorer plus particulièrement la manière dont les projets soutenus par le FSE en 2010 ont pris en compte cette priorité transversale dans leur projet et la façon dont elle se traduit au niveau des réalisations concrètes. 8 projets relatifs aux priorités G, H, I ont ainsi été sélectionnés présentant à chaque fois une approche différente de la question.

¹ Le programme opérationnel (PO) précise à ce propos : « Il convient de promouvoir de nouvelles qualifications par la formation professionnelle en relation avec les métiers de l'environnement ou du développement durable » (PO, page 52).

² C'est le cas par exemple du secteur de la production d'énergie et de matériaux renouvelables, de la construction à basse consommation, de l'assainissement de l'eau, du recyclage et de la valorisation énergétique des déchets, du tourisme vert, etc.

Faire de la mutation verte de l'économie une opportunité pour l'emploi local

Le projet de Entreprises Territoires et Développement (ETD) s'inscrit dans une démarche de réflexion sur les emplois verts et les effets positifs de la croissance verte dans le champ de l'emploi et de l'insertion. Il implique activement les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion³, qui seront en charge demain d'élaborer des stratégies territoriales pour les emplois verts. De plus, la gestion territoriale des emplois et des compétences est encore peu explorée à ce jour et les acteurs territoriaux (acteurs de l'emploi, collectivités et entreprises) sont en attente d'outils et d'éléments d'aide à la décision pour accompagner cette transformation.

Adapter les métiers et les compétences pour répondre à l'émergence d'une économie verte

Le pilier social : impact de la croissance verte sur les qualifications, la formation et l'emploi et faire de la croissance verte un levier d'insertion professionnelle, notamment pour les personnes en difficulté d'emploi

Le pilier environnemental : la nécessaire adaptation des métiers et des emplois dans le cadre d'une économie verte suscite de nouveaux besoins en formation, en compétences et en personnel qualifié qu'il faut anticiper dans les filières et territoires

Le pilier économique : il s'agit de promouvoir une économie de croissance des entreprises de biens et de services plus respectueuse de l'environnement et de former des salariés qualifiés susceptibles de participer au développement d'activités vertes.

³ Par exemple, sont impliqués les maisons de l'emploi, les comités de bassin d'emploi, les services emplois des collectivités territoriales et leurs groupements, les structures d'insertion par l'activité économique, etc.

Ce projet va s'appuyer sur l'étude de pratiques développées dans les territoires pour illustrer le concept de croissance verte et ses répercussions sur l'emploi dans les filières. Il prévoit pour ce faire de mettre en œuvre les actions suivantes :

Quatre ateliers transnationaux de coproduction incluant 15 structures locales de l'emploi françaises, wallonnes et asturiennes ont été réalisés sur des thématiques liées au potentiel des emplois verts sur un territoire, à la définition des besoins en compétences et en formation et aux pratiques d'accompagnement des publics vers ces nouveaux métiers. Les ateliers transnationaux permettent de définir et de comparer, pour chaque thématique abordée, les leviers et les modalités d'action utilisés au niveau des territoires pour faire de la « mutation verte » une réelle opportunité de création d'emplois. Chaque partenaire vient ainsi enrichir les échanges transnationaux avec un regard, une approche et une expérience spécifique de la question.

En parallèle, deux expérimentations territoriales sont menées dans 2 bassins d'emploi de la Ville nouvelle de Sénart et du Pays de la Région de Mulhouse. Il s'agit dans ce cas d'expérimenter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin de détecter le potentiel des emplois verts, les besoins en formation et les possibilités de reconversion et d'insertion professionnelle des publics bénéficiaires.



Les échanges transnationaux font l'objet d'une publication finale comprenant un état des lieux de l'action locale sur l'emploi vert, mais aussi la capitalisation des contenus des ateliers transnationaux, des deux expérimentations territoriales et d'autres ressources utiles (fiches métiers, référentiels de compétences, etc.).

A terme, le projet contribuera à la constitution d'un réseau d'échanges dédié aux emplois verts entre les acteurs territoriaux de l'emploi.

communication visuelle et du multimédia. Il propose pour cela de créer un outil de formation ouvert et à distance répondant aux besoins d'adaptation des compétences des apprentis de la chaîne graphique ⁴, afin qu'ils puissent évoluer vers une communication responsable capable de réduire l'impact environnemental des métiers de conception, réalisation, production, diffusion et/ou de promotion d'objets de communication.



Publication finale du projet ETD : « La croissance verte : une opportunité pour le développement local et l'emploi »

Intégrer le développement durable dans les métiers de la communication visuelle et du multimédia

Le pilier social : il s'agit de doter des publics peu qualifiés issus des métiers d'exécution de la chaîne graphique de nouvelles compétences en vue d'améliorer leur employabilité (apprentis de niveau CAP au Bac professionnel)

Le pilier environnemental : les nouvelles compétences environnementales portent sur les enjeux du développement durable et les pratiques de réduction des impacts environnementaux dans les parcours de formation aux métiers de la communication visuelle et du multimédia

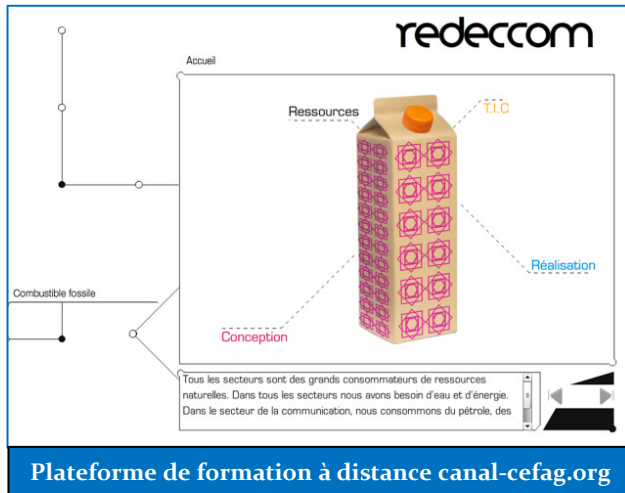
Le pilier économique : la démarche d'anticiper les évolutions des compétences et leur prise en compte dans les parcours de formation permet d'apporter une réponse adaptée aux entreprises du secteur.

« Repérage et Développement des Compétences pour une Communication durable », le projet du CNA CEFAG

Le projet du CNA CEFAG s'intéresse aux nouvelles préoccupations environnementales et aux moyens de les intégrer dans les cursus de formation des futurs professionnels des métiers de la

Le projet cherche non seulement à adapter les qualifications des futurs professionnels du secteur, mais aussi à anticiper les besoins en compétences des entreprises (actuels et futurs). Jusqu'à présent peu de réponses ont été apportées aux publics de premier niveau de qualification.

⁴ Par exemple, les métiers de maquettistes, graphistes et infographistes exécutants.

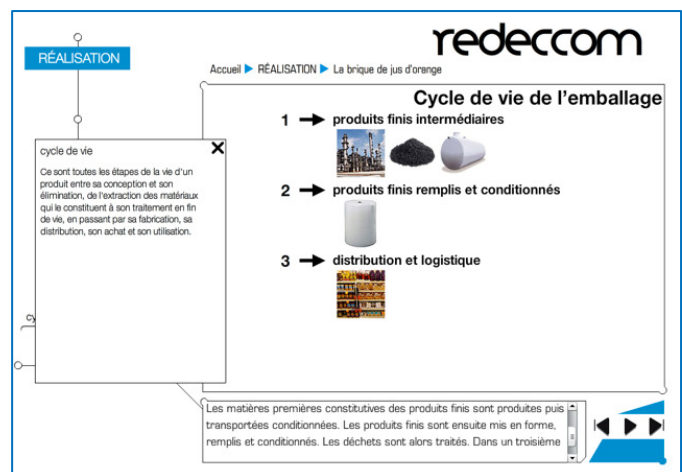


Cette mutualisation des compétences et des pratiques transnationales permet l'élaboration de nouvelles ressources pédagogiques intégrant les préoccupations environnementales, qui bénéficieront à l'ensemble des partenaires du projet.

Le développement durable se traduit concrètement au travers des actions suivantes :

- La création de deux modules de formation spécifiques aux métiers de la communication graphique et du multimédia. Accessibles sur la plateforme de formation à distance, ces modules comportent deux types d'enseignements, la prise en compte des enjeux du développement durable et de l'environnement dans les métiers, ainsi que les gestes et les attitudes à privilégier pour réduire l'impact environnemental des activités graphiques et multimédia.
- La démarche de construction de l'outil est intéressante, parce qu'elle s'appuie sur l'expérience des partenaires européens belges et italiens ayant déjà expérimenté l'intégration des préoccupations environnementales dans les parcours de formation. Des visites d'études sont réalisées afin de formaliser l'échange de connaissances et de méthodologies.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux impactent de plus en plus les métiers, les compétences et les emplois, le projet vise les résultats suivants : les jeunes apprentis disposent d'un nouvel atout pour l'accès à l'emploi en étant dotés de compétences nouvelles recherchées par les employeurs ; les formateurs se questionnent et prennent part activement à la démarche en adoptant la vigilance écologique ; les entreprises et les collectivités accueillant les apprentis et les maîtres d'apprentissage disposent de nouvelles compétences favorisant l'évolution de la culture et des pratiques professionnelles dans le secteur.



Intégrer un développement durable basé sur l'utilisation du cheval dans la cité, créateur de qualification et d'emploi pour des personnes handicapées, le projet de l'AGESTL

Le projet de l'AGESTL répond à un double enjeu, il s'agit d'un côté de répondre aux problématiques d'emploi des personnes en situation de handicap, et de l'autre, d'apporter une réponse concrète aux collectivités locales souhaitant promouvoir l'utilisation du cheval dans la cité comme un vecteur de création de nouveaux emplois.

Utiliser le cheval dans la cité comme vecteur de création d'emploi et d'insertion

Le pilier social : il s'agit de promouvoir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et/ou de bas niveau de qualification (handicap psychique et mental, difficultés d'apprentissage, etc.) en créant des formations préparant aux métiers de la traction animale. Ces formations décomposent le geste professionnel, les compétences et les capacités qui y sont rattachées.

Le pilier environnemental : la prise en compte de l'impact de l'activité traction animale comme une solution à moindre impact écologique, mais aussi de la protection de la biodiversité locale (ex : sensibilisation à la préservation des races locales de cheval, des savoir faire traditionnels, etc.)

Le pilier économique : le développement de nouvelles prestations de services, par exemple la collecte de déchets ou le transport touristique urbain, qui seront proposés aux collectivités locales intéressées par la démarche.

La particularité de ce projet est de développer des formations qualifiantes pour rendre accessibles les métiers de la traction animale à des publics à besoins spécifiques.⁵

La création d'emplois adaptés portera sur les nouvelles activités liées à l'utilisation du cheval en s'inspirant des pratiques menées à bien dans les pays des partenaires transnationaux. Le partenariat transnational s'intéresse, de ce fait, à étudier les différents usages de la traction animale pratiqués en France, en Allemagne et au Portugal pour ensuite les décliner en nouvelles prestations de services créatrices d'emploi. Par exemple, en Allemagne et au Portugal, cet usage s'est étendu aux champs de l'inclusion sociale, du transport des personnes et de la collecte des déchets.

46



EQUIDEHA

L'«énergie cheval» : moteur d'insertion

MODULES DE FORMATION

EQUIDEHA, un programme adapté, en situation de travail formant, qui conduit à l'acquisition des compétences de base pour l'utilisation de l'«énergie cheval» en lien avec les organismes spécialisés de formation agricole, de l'enseignement adapté, des professionnels de la traction animale et d'Equiterra.

Ce programme de formation laisse une très large place à l'alternance entre théorie et pratique :

NIVEAU 1

Module 1 :
L'énergie cheval,
un outil du développement durable

NIVEAU 2

Module 10 :
Savoir mener un animal de trait

Le projet tente ainsi d'apporter une réponse concrète aux collectivités, de deux façons :

- En étant sensibilisées au préalable à l'utilisation de la traction animale, la promotion de cette activité dans la cité favorisera la création d'emplois nouveaux et accessibles à ces publics.

⁵ Le projet s'adresse à des personnes handicapées issues du travail protégé, de demandeurs d'emploi à bas niveau de qualification ou en parcours d'éducation spéciale.

- En créant un catalogue de services à destination des collectivités et des entreprises désireuses de s'impliquer dans une démarche de développement durable. Ce catalogue précise les modalités d'utilisation du cheval en milieu urbain et aborde la question des impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'activité.

A terme, le projet permettra d'initier un réseau européen pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées et à bas niveau de qualification à travers les métiers du cheval et de la traction hippomobile.

Professionnalisation de travailleurs handicapés déficients intellectuels pour l'exploitation agricole dans le respect de l'environnement et des techniques d'agriculture biologique

Cet autre projet de l'AGESTL vise à expérimenter des programmes de formation professionnalisante à destination des travailleurs handicapés déficients intellectuels accompagnant la production agricole dans le respect de l'environnement et des techniques d'exploitation de l'agriculture biologique. Les quatre partenaires partagent l'objectif de promouvoir l'insertion des publics en situation de handicap et d'exclusion dans les métiers de l'agriculture biologique. En France, les expérimentations se déroulent dans trois régions et trois filières de production⁶.

⁶ Il s'agit notamment de la production de fruits et de légumes à Stains, d'olives à Salon de Provence et de vignes en Alsace.

Former les travailleurs handicapés aux techniques de l'agriculture biologique

Le pilier social : il s'agit de faciliter l'accès à la formation professionnalisante et aux nouveaux métiers liés à l'environnement et au bio de personnes en situation de handicap mental et/ou à bas niveau de qualification et d'exclusion sociale

Le pilier environnemental : il s'agit de développer des formations aux techniques « bio » destinées aux filières alternatives utilisant des techniques manuelles conformes aux pratiques de l'agriculture biologique (maraîchage, arboriculture, viticulture, transformation des produits, etc.)

Le pilier économique : il s'agit de créer de l'emploi pérenne dans les exploitations agricoles bio ou durables qui représentent des réservoirs d'emplois non délocalisables et accessibles aux personnes handicapées et à bas niveau de qualification.

Le projet s'appuie sur l'étude du modèle d'exploitation agricole du partenaire italien, une coopérative employant des travailleurs handicapés, pour aboutir à une offre de formation aux techniques d'exploitation bio adaptée à ce public. Il vise également le développement de passerelles du travail adapté vers le monde du travail ordinaire. Les fruits des échanges sont compilés dans le cadre d'une étude de capitalisation transnationale valorisant les pratiques d'exploitation agricole ayant conduit à la professionnalisation des publics en situation de handicap et à leur insertion professionnelle.

Une boîte à outils est destinée à structurer la démarche d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire

dans les exploitations agricoles. Les solutions privilégiées par le projet consistent à étudier et à promouvoir les modes de gouvernance favorisant la mise en place d'une organisation apprenante dans les métiers de la production agricole non conventionnelle devant aboutir à terme à la pérennisation des emplois.

« INSERMOB 2 », le projet de l'AFEC

L'AFEC (organisme de formation et d'insertion) développe un projet autour de la formation et pose la question de l'intégration du développement durable dans les formations. Il propose un module de formation en écotourisme destiné à un public en insertion professionnelle, puis la mise en œuvre de ce module dans quatre centres de formation en France. Une mobilité de 40 personnes en insertion professionnelle au Portugal permet de compléter cette approche.

Intégrer le développement durable au cœur de la formation en écotourisme⁷

Le pilier social : l'activité éco-touristique est une activité génératrice d'emploi, notamment dans les zones rurales ou éloignées des pôles d'emploi. Elle peut contribuer à faciliter le retour à l'emploi d'un public en insertion en offrant de nouveaux débouchés professionnels.

Le pilier environnemental : il s'agit d'intégrer le développement durable dans les parcours de

formation. L'écotourisme est une alternative de développement durable qui a pour principe de protéger l'environnement tout en valorisant le patrimoine naturel et paysager.

Le pilier économique : l'activité écotouristique est une activité génératrice de revenus, notamment dans les zones rurales ou éloignées des pôles d'emploi.

La particularité de ce projet est d'évoluer vers la création d'une classe européenne en écotourisme s'adressant spécifiquement à un public en insertion professionnelle.

Cette classe européenne présente un triple atout pour les publics bénéficiaires : l'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine du développement durable et de l'écotourisme, l'expérimentation en parallèle d'une expérience de mobilité européenne avec le Portugal et la possibilité à terme de valoriser un cursus de formation européen dotée d'un système de validation propre et reconnu dans les Etats-membres.



Atelier de formation - Afec

⁷ L'écotourisme s'inscrit dans le cadre du développement durable. Il se distingue du tourisme conventionnel dans la mesure où l'activité tient compte des impacts du tourisme sur l'environnement, on parle également de tourisme vert ou de tourisme durable.

Vers un service Européen d'appui à la création d'activité dans une perspective de développement durable », le projet de l'AFIP

Pour l'AFIP, la prise en compte du développement durable s'inscrit naturellement dans leur champ d'intervention, l'accompagnement des porteurs de projets dans les territoires ruraux étant souvent lié à la création d'activités de mise en valeur et de gestion raisonnée des ressources locales.

Intégrer le développement durable dans les pratiques d'accompagnement à la création d'activité

Le pilier social : les parcours d'accompagnement s'adressent à des publics éloignés de la culture entrepreneuriale souhaitant créer une activité/entreprise.

Le pilier environnemental : l'ouverture vers de nouvelles perspectives d'activité est associée à une logique de mise en valeur durable des ressources locales et respectueuse de l'environnement (ex : agriculture biologique, etc.).

Le pilier économique : les porteurs de projets accèdent plus facilement à des activités génératrices de revenus et innovantes sur le plan social et environnemental (ex : maraîchage bio, éco construction, commerce équitable, etc.).

Les principes du développement durable sont intégrés systématiquement dans les parcours d'accompagnement et de formation des structures accompagnatrices. Par exemple, dans le cadre des formations collectives, les animateurs contribuent à faire passer des messages valorisant les pratiques de développement durable, ils favorisent l'ouverture des porteurs de projets à de nouvelles perspectives d'activité répondant aux principes du

développement durable et les porteurs de projet sont incités à s'interroger en amont de la création sur les enjeux du développement durable et ses modalités pratiques de réalisation.

La dimension européenne du projet s'inscrit elle aussi dans une perspective de durabilité. Elle se concrétise par le biais de l'ouverture à d'autres pratiques et dispositifs d'accompagnement européens (outils, méthodes, approches, services, etc.)⁸. A plus long terme, la mise en place d'un service de compagnonnage européen permettra aux porteurs de projets d'intégrer dans leur parcours de création une expérience européenne visant à enrichir et à développer le potentiel de leur activité.

RÉFÉRENTIEL MÉTHODOLOGIQUE
"LES DISPOSITIFS COLLECTIFS ET TERRITORIAUX
D'APPUI À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ"

DÉVELOPPEMENT DURABLE	En quoi la dynamique collective et territoriale permet d'aller vers plus de développement durable ?		
	POUR LES PORTEURS DE PROJETS	POUR LES ACCOMPAGNATEURS	POUR LE TERRITOIRE
Le collectif associatif « de l'envie au projet » dans le Nord-Pas-de-Calais	Un positionnement fort des structures accompagnatrices sur une entrée développement durable et économie sociale et solidaire qui incite les porteurs de projets à se poser des questions relatives à ces modalités d'action.	Mutualisation et échanges d'outils entre les structures du collectif mais également avec des organismes du monde urbain, autour des questions de développement durable et d'économie solidaire.	Principalement axé sur des projets en agriculture biologique ou de mise en valeur des ressources locales.
Le collectif d'acteurs en Région Ile-de-France	Les échanges durant les formations collectives notamment permettent d'interroger son projet au regard des enjeux du		Dynamique collective qui permet d'inciter plus fortement les porteurs de projets à s'installer sur le territoire francilien, en

Grille de lecture du développement durable - Afip
<http://celavar.org/escale/spip.php?rubrique6>

⁸ Les pays des partenaires transnationaux sont le Portugal, la Slovénie et Malte.

« Pour l'accompagnement et la sécurisation du parcours des auto-entrepreneurs 2 », le projet BG Ile Conseil

Le projet de la BG Ile Conseil propose de soutenir la création d'activité d'auto-entrepreneurs en difficulté nécessitant un accompagnement spécifique. Il prévoit pour cela la mise en place de nouveaux outils destinés à sécuriser leurs parcours et à promouvoir leur appropriation du statut d'auto-entrepreneur pour les mettre en condition d'assurer à terme la viabilité de leur entreprise. Le projet prévoit également d'expérimenter dans ce cadre une « éco-couveuse », qui a pour principale vocation de favoriser la prise en compte du développement durable dans les pratiques entrepreneuriales.

Intégrer le développement durable dans les pratiques entrepreneuriales

Le pilier social : les parcours d'accompagnement s'adresse à un public d'auto-entrepreneurs fragilisés (bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés à temps partiel subi, etc.) désirant s'orienter vers l'auto-entrepreneuriat dans un cadre sécurisé.

Le pilier environnemental : l'évaluation de l'impact environnemental de la future activité est prise en compte dans le cadre de la démarche d'accompagnement et de sensibilisation des auto-entrepreneurs au développement durable.

Le pilier économique : l'évaluation de l'impact économique est prise en compte dans le cadre de l'accompagnement des auto-entrepreneurs, l'objectif étant de promouvoir la pérennité des futures activités.

Le développement durable est pris en compte à plusieurs niveaux dans le projet, notamment dans le cadre des actions suivantes :

- Des modules de sensibilisation au développement durable sont intégrés dans le parcours des auto-entrepreneurs pour qu'ils puissent évaluer eux-mêmes l'impact économique, social et environnemental de la future activité et définir les modalités pratiques de réalisation.

- Au niveau transnational, les partenaires français, espagnols et tchèques ont prévu de dédier une réunion au développement durable pour élaborer des stratégies d'intégration du développement durable dans les démarches de création et d'accompagnement des auto-entrepreneurs. Le fruit de ces échanges est valorisé dans le cadre d'une étude et d'un module de sensibilisation.

- Une réflexion sur la mise en place d'une « éco-couveuse », espace de recherche et d'expérimentation dédié au développement durable, où s'élaborent les pratiques d'accompagnement au développement durable des auto-entrepreneurs.

Les travaux transnationaux permettront par la suite d'alimenter « l'éco-couveuse » destinée à évoluer vers un pôle d'excellence du développement durable.

La culture comme lieu de création et maintien de l'emploi, de réinsertion et de réorientation professionnelle, le projet de la FARPV

Le projet de la Fédération d'Animation Rurale du Pays de Vilaine a comme principal objectif d'accompagner des salariés en insertion socioprofessionnelle dans le domaine culturel, mais aussi de maintenir dans l'emploi des publics en situation de précarité professionnelle. Le développement durable consiste plus particulièrement à expérimenter l'évolution du modèle économique du parc de matériel en développant une action spécifique sur la réduction de l'empreinte écologique des événements culturels.

Appliquer les éco-gestes responsables dans les métiers de la culture

Le pilier social : il s'agit d'initier une démarche réseau culture / insertion mettant en valeur des savoir faire et des compétences dans la culture en vue de contribuer à l'inclusion socio professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

Le pilier environnemental : la prise en compte des enjeux environnementaux dans les métiers artistiques et culturels se traduisent par la promotion d'éco-gestes responsables (ex : recyclage de matériel, économie d'énergie, dématérialisation des supports de communication, etc.)

Le pilier économique: le développement de nouveaux marchés originaux et créatifs liés aux pratiques d'insertion professionnelle, au patrimoine et ressources locales du territoire contribuent à la génération de nouvelles sources de revenus.

Le projet prévoit un travail d'accompagnement et de formation des salariés du parc de matériel pour les inciter à prendre conscience des enjeux environnementaux et à adopter des gestes plus respectueux de l'environnement se traduisant concrètement par :

- Une réflexion systématique sur des éco-gestes dans l'organisation des événements culturels ;
- Le renforcement du parc de matériel en développant un plan stratégique de réduction de l'empreinte écologique ;
- Une ingénierie spécifique pour généraliser cette démarche à l'organisation d'événements culturels.

La prise en compte du développement durable s'insère dans une démarche « d'écosystème socio-économique » étroitement liée aux ressources des territoires et contribuant à générer des nouveaux produits, des emplois et de la richesse au bénéfice de publics en insertion.



La « Récuperette » organise un système de récupération et recyclage de matériaux et matériels réutilisables et les met à la disposition de projets artistiques et culturels.

En résumé : enjeux liés aux 3 piliers du développement durable...

Le pilier social : stimuler l'emploi, l'insertion et la formation en s'appuyant sur l'émergence de nouveaux métiers et d'activités, adapter les métiers et les compétences dans les secteurs en mutation, l'offre de formation, favoriser l'accès à l'emploi et aux métiers verts des publics en difficulté, leur employabilité, etc.

Le pilier environnemental : sensibiliser pour une meilleure prise de conscience des enjeux environnementaux, promouvoir l'éco responsabilité, l'éco attitude, incorporer les gestes essentiels respectueux de l'environnement, évaluer les impacts environnementaux, mesurer l'empreinte écologique des activités, privilégier la gestion raisonnée des ressources naturelles, patrimoniales, énergétiques, investir dans des technologies ou procédés propres associés aux nouveaux métiers, l'éco conception, etc.

Le pilier économique : développer l'activité économique verte génératrice d'emploi et de revenus en faveur des publics en difficulté, promouvoir l'entreprise/ l'activité responsable sur le plan social et environnemental, etc.

Les actions décrites dans cet article révèlent les différentes possibilités d'intégrer le développement durable dans un projet. Il apparaît que les priorités de développement durable et les préoccupations environnementales se traduisent différemment d'un environnement institutionnel à un autre, d'un secteur d'activité, d'un métier ou encore d'un territoire à un autre. Selon l'importance qui lui est accordée, la prise en compte du développement durable dans un projet peut être spécifique ou secondaire. Il est recommandé au préalable de dédier du temps au diagnostic du développement durable, afin de déterminer les enjeux prioritaires et les modalités d'action les mieux adaptées au contexte du projet.

Pour en savoir plus :

L'annuaire des projets FSE Actions innovantes transnationales – Recherche par critères :

http://www.annuaire-transnat.fr/Recherche_criteres.aspx

La loi Grenelle 2 :

<http://www.legrenelle-environnement.fr/-Loi-Grenelle-2-.html>

Plan de mobilisation des filières pour le développement des métiers de la croissance verte :

<http://www.legrenelle-environnement.fr/Elaboration-du-plan-de.html>

Les emplois et les métiers de la croissance verte :

<http://www.pole-emploi.fr/candidat/travailler-dans-le-developpement-durable-@/suarticle.jspz?id=21964>

Formation professionnelle – Le module éco-citoyen de l'AFPA:

<http://www.afpa.fr/actualites/developpement-durable/details/article/module-eco-citoyen-generalise-aux-formations-afpa.html>